



Paroisse Saint Jean XXIII - Cognin

Paroisse St Jean XXIII Cognin

Dimanche 1^{er} septembre 2024 27^{ème} dimanche du Temps Ordinaire — Année B

« Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! » (Mc 10, 2-16)

Évangile selon Marc (Mc 10,2-16)

En ce temps-là, des pharisiens abordèrent Jésus et, pour le mettre à l'épreuve, ils lui demandaient : « Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme ? »

Jésus leur répondit : « Que vous a prescrit Moïse ? » Ils lui dirent : « Moïse a permis de renvoyer sa femme à condition d'établir un acte de répudiation. »

Jésus répliqua : « C'est en raison de la dureté de vos cœurs qu'il a formulé pour vous cette règle. Mais, au commencement de la création, Dieu les fit homme et femme. À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! »

De retour à la maison, les disciples l'interrogeaient de nouveau sur cette question.

Il leur déclara : « Celui qui renvoie sa femme et en épouse une autre devient adultère envers elle. Si une femme qui a renvoyé son mari en épouse un autre, elle devient adultère. »

Des gens présentaient à Jésus des enfants pour qu'il pose la main sur eux ; mais les disciples les écartèrent vivement. Voyant cela, Jésus se fâcha et leur dit : « Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. Amen, je vous le dis : celui qui n'accueille pas le royaume de Dieu à la manière d'un enfant n'y entrera pas. »

Il les embrassait et les bénissait en leur imposant les mains.

Acclamons la Parole de Dieu.

Homélie (Jean-François Delarue, Diacre)

La vie des couples est rarement un long fleuve tranquille et elle constitue pourtant la base de la vie sociale. Aux pharisiens qui cherchent à le piéger en le sommant de choisir entre laxisme et rigorisme, Jésus rappelle que l'autorisation de répudiation n'est qu'une simple *permission*, un compromis tenant compte de la faiblesse humaine ; compromis déjà bancal, dans la mesure où il est au bénéfice du seul mari.

Mais Jésus ne se laisse pas enfermer dans le légalisme : il invite à discerner quelle est vraiment en la matière la volonté de Dieu. Pour lui cette volonté a été exprimée dès les origines : *À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair.* Cette affirmation du Livre de la Genèse dit d'abord combien le couple homme-femme a de la valeur aux yeux de Dieu et elle rend compte de l'égalité différenciée entre homme et femme et de l'attrait qui en résulte. L'homme et la femme sont voués à s'attacher l'un à l'autre et à former ainsi une entité nouvelle, dans une unité aussi bien charnelle que spirituelle.

C'est précisément cela le mystère du mariage – écrit le pape dans Amoris Laetitia : Dieu fait des deux époux une seule existence.

Longtemps, et encore dans bien des milieux ou des contrées, le mariage a été vu d'abord comme une institution sociale où les premiers intéressés n'avaient guère leur mot à dire. Chez nous aujourd'hui, c'est l'inverse : la constitution du couple et sa dissolution sont vues comme des affaires privées qui ne relèvent que de la volonté des intéressés. *Dans ce contexte – écrit le Pape – l'idéal du mariage, avec son engagement d'exclusivité et de stabilité, finit par être laminé par des convenances circonstancielles ou par des caprices de la sensibilité.*

Jésus ne partage ni la vision légaliste ni cette vision individualiste. Dans le Premier Testament l'alliance conjugale apparaît maintes fois comme représentation du lien entre Dieu et son peuple. La Lettre aux Ephésiens (ch. 5) y voit aussi une analogie avec le lien du Christ à l'Eglise, et elle recommande aux époux de vivre l'un envers l'autre un amour aussi fort que celui que nous porte le Christ, lui qui a donné sa vie pour les hommes pourtant pécheurs.

La parole de Jésus n'est pas une loi d'une exigence insupportable ni même un idéal inatteignable, mais une invitation à vivre cette relation si particulière à l'image de son amour à lui, comme un don de Dieu.

Evidemment, aujourd'hui comme au temps de Jésus, la faiblesse humaine, notre difficulté à aimer pour de bon, vient entraver ce don de Dieu. Si Jésus n'a pas édicté une nouvelle loi, l'Eglise a peu à peu encadré le mariage et, en en faisant un sacrement, nous offre d'appuyer nos faibles forces sur celle du Seigneur. Le Christ, écrit le Pape, *reste avec eux, il leur donne la force de le suivre en prenant leur croix sur eux, de se relever après leurs chutes, de se pardonner mutuellement.*

Il affirme encore : *Nous ne pouvons pas nous promettre d'avoir les mêmes sentiments durant toute la vie. En revanche, oui, nous pouvons avoir un projet commun stable, nous engager à nous aimer et à vivre unis jusqu'à ce que la mort nous sépare, et à vivre toujours une riche intimité. [...] Mais rien de cela n'est possible si l'on n'invoque pas l'Esprit Saint, si l'on ne crie pas chaque jour pour demander sa grâce, si l'on ne cherche pas sa force surnaturelle.*

Finalement le sens des paroles de Jésus dans cet évangile est parfaitement résumé dans cette courte phrase : *Chaque mariage est une « histoire de salut ».* C'est cela et rien d'autre que veut nous livrer le Seigneur. Puissions-nous le vivre !

